

**12 - 13 - 14
JUIN 2023**

PROCÈS DES POLICIERS QUI ONT TUÉ MIKE

**DÈS 17H PERMANENCE AVEC
RESTITUTION DE LA JOURNÉE
DANS LE TRIBUNAL, INFOKISQUE
ET REPAS.**

**ROUTE DES CÔTES DE MONTBENON 11
(À CÔTÉ DE LA NEO MARTINE)**

NO JUSTICE, NO PEACE!

STOP AU RACISME D'ÉTAT, STOP AUX BRUTALITÉS POLIÉIÈRES

28 FÉVRIER 2018: MIKE BEN PETER EST INTERPELÉ PAR SIX POLICIERS PRÈS DE LA GARE DE LAUSANNE. CES DERNIERS LUI ASSÈNENT DES COUPS, LUI ENVOIENT DU SPRAY AU POIVRE ET LE MAINTIENNENT EN POSITION DE PLAQUAGE VENTRAL PENDANT PLUSIEURS MINUTES. IL PERD CONNAISSANCE ET DÉCÈDE LE LENDEMAIN MATIN À 10H39 À L'HÔPITAL DU CHUV.

1 MARS 2018: LA POLICE LANCE SA VERSION MENSONGÈRE DANS LES MÉDIAS : «JUSTE APRÈS SON IMMOBILISATION, CET HOMME A FAIT UN MALAISE ET PERDU CONNAISSANCE» ET INSINUE QUE LA VICTIME SERAIT MORTE D'OVERDOSE.

AOÛT 2018: LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'AUTOPSIE SONT RENDUS PUBLICS ET RÉVÈLENT QUE MIKE N'EST PAS MORT D'UNE OVERDOSE. CETTE HYPOTHÈSE A POURTANT DÉJÀ ÉTÉ LARGEMENT PUBLIÉE PAR PLUSIEURS MÉDIAS, ENTRAINANT UNE DÉFERLANTE POPULAIRE CONTRE LE DEAL DE DROGUE, JUSTIFIANT LA MORT DE MIKE BEN PETER ET PROTÉGEANT LES POLICIERS QUI CONTINUENT À TRAVAILLER.

DÉCEMBRE 2019: LES AVOCATS DES DEUX PARTIES DEMANDENT AUX MÉDECINS LÉGISTES DE PRÉCISER D'AVANTAGE LEUR RAPPORT. L'IMPACT DU PLAQUAGE VENTRAL - UNE POSITION POURTANT INTERNATIONALEMENT CONDAMNÉE COMME DANGEREUSE - EST DISCUTÉ AVEC « PRUDENCE ». L'EXPERTISE COMPLÉMENTAIRE DÉCLARE EN EFFET QUE L'ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE QUI A CAUSÉ LA MORT DE MIKE EST « D'ORIGINE MULTIFACTORIELLE ».

23 JUILLET 2020: L'AVOCAT DE LA FAMILLE DE MIKE INTERROGE SANS SUCCÈS LES MÉDECINS LÉGISTES DANS L'ESPOIR DE RECEVOIR UNE DÉCLARATION PLUS PRÉCISE CONCERNANT LES CONSÉQUENCES DU POSITIONNEMENT EN PLAQUAGE VENTRAL SUR SA MORT. LES AVOCATS DES POLICIERS PLAIDENT POUR «HOMICIDE PAR NÉGLIGENCE»; L'AVOCAT DE LA FAMILLE DE MIKE PLAIDE POUR «HOMICIDE INTENTIONNEL» PAR DOL ÉVENTUEL*.

**DOL ÉVENTUEL (LE) : FAUTE DE CELUI QUI PREND DÉLIBÉRÉMENT LE RISQUE DE CAUSER UN DOMMAGE À AUTRUI SANS POUR AUTANT AVOIR VOULU QUE LE RÉSULTAT DOMMAGEABLE SE PRODUISE. LA JUSTICE SANCTIONNE LE DOL ÉVENTUEL PLUS SÉVÈREMENT QUE LA NÉGLIGENCE, PUISQU'ELLE Y ASSOCIE LE FAIT QUE LA PERSONNE AVAIT CONSCIENCE DU RISQUE ENCOURU MÊME SI LE CONTREVENANT NE SOUHAITAIT PAS L'OCCURRENCE DE L'ACCIDENT.*

AOÛT 2020: LA NEUTRALITÉ DU RAPPORT D'AUTOPSIE DE MIKE EST REMISE EN DOUTE : IL EST RÉVÉLÉ QUE L'EXPERTE LÉGISTE QUI A RÉDIGÉ L'EXPERTISE PARTAGE LA VIE D'UN POLICIER ET ENSEIGNE ÉGALEMENT À L'ACADÉMIE DE POLICE DE SAVATAN. L'AVOCAT DE LA FAMILLE DE MIKE DEMANDE SA RÉCUSATION AINSI QUE CELLE DE LA DEUXIÈME EXPERTE.

OCTOBRE 2020: LE PROCUREUR N'A PAS ENCORE TRANCHÉ DE LA RÉCUSATION DES EXPERTS LÉGISTES, MAIS RECONNAÎT QUE LA PREMIÈRE EXPERTISE CONTIENT DES ÉLÉMENTS CONTRADICTOIRES. IL ORDONNE UNE NOUVELLE EXPERTISE. MME MÉTRAUX ET M HILDEBRAND N'ONT ENTREPRIS AUCUNE ACTION. LES SIX POLICIERS IMPLIQUÉS SONT TOUJOURS EN FONCTION.

MARS ET JUIN 2021: MME MÉTRAUX ET M HILDEBRAND RÉPONDENT AUX REVENDICATIONS, QUI DEMANDAIENT NOTAMMENT LA SUSPENSION DES 6 POLICIERS ET L'INTERDICTION DU PLAQUAGE VENTRAL: ILS NE COMPTENT RENTRER EN MATIÈRE SUR AUCUNE D'ENTRE ELLES.

2023: APRÈS UNE ATTENTE SANS FIN, LA DÉCISION TOMBE : LES ASSASSINS SERONT ENVOYÉS AU TRIBUNAL POUR HOMICIDE PAR NÉGLIGENCE, ALORS QUE L'AVOCAT DEMANDE HOMICIDE PAR DOL ÉVENTUEL. SANS SURPRISE, LA DÉFENSE DE LA POLICE PLAIDE L'ACQUITTEMENT EN SE BASANT SUR UNE NÉGATION DE LA RÉALITÉ ET EN INSINUANT QUE MIKE AURAIT PU MOURIR MÊME SANS CETTE INTERVENTION.

1 MARS 2023: 5 ANS DE LA MORT DE MIKE, BRIDGET, SON ÉPOUSE, VENUE AVEC L'UN DE SES ENFANT, A PU POUR LA PREMIÈRE FOIS VENIR EN SUISSE POUR VOIR L'AVOCAT POUR LA PREMIÈRE FOIS ET SE RECUEILLIR OÙ MIKE A ÉTÉ TUÉ À LAUSANNE. UNE MARCHÉ EN SON HOMMAGE A EU LIEU À LAUSANNE.

LES 12, 13, 14 JUIN PROCHAIN AURA LIEU LE PROCÈS DES 6 POLICIERS. ILS PEUVENT ENCORE ÊTRE ACQUITTÉS COMME L'A ÉTÉ L'ASSASSIN D'HERVÉ QUI A, EN PRIME, TOUCHÉ DES DÉDOMMAGEMENTS CONSIDÉRABLES POUR FRAIS DE JUSTICE.